

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 271 plaçant la police des mœurs dans les attributions de la Sureté.

n° 271

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 mars 1940

Numéro JO  
n° 520 du 31/03/1940

Date du numéro  
31 mars 1940

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 817 qu 10 août 1937 créant un Service de la sûreté à la Côte française des Somalis et notamment en son article 3 (paragraphe 7),

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

Le Service de la sûreté en dehors de ses attributions définies dans l'arrêté organique précité, est spécialement chargé de la police des mœurs. F, ét D La présente décision, qui aura son effet du 1er avril 1940, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**Hubert DescHamps.**